

Thème 4

Le syndicalisme de lutte et de transformation sociale, une force à développer pour les intérêts de l'enseignement professionnel public et de ses personnels

Préambule

0.1. Un monde en crise

Des crises multiples s'enchevêtrent et s'amplifient, faute de réponses adaptées. Face à ces crises, les idées et les politiques néolibérales, nationalistes, voire autoritaires se développent partout dans le monde. Dans ce contexte, il y a urgence à répondre démocratiquement aux enjeux économiques, sociaux et écologiques par un changement profond de nos modèles pour une société juste et solidaire.

Au niveau mondial, pour répondre à l'ensemble de ces crises, la question de la résorption des inégalités qui continuent de se développer dans tous les domaines est devenue majeure. À cette échelle, un des enjeux est d'instaurer des mécanismes économiques (entraide et soutien au développement axés sur l'amélioration des conditions de vie, taxe sur les plus riches...), permettant d'instaurer une solidarité mondiale et de s'attaquer réellement à la pauvreté dont les premières victimes sont les femmes et les enfants. Ces mécanismes doivent également accroître le financement de la protection des biens communs et des services publics pour l'ensemble de la population mondiale.

0.2 Politiques inégalitaires

En France, les politiques menées depuis l'élection de Macron en 2017 ont aggravé l'inégale répartition des richesses au profit du capital notamment sur le volet fiscal, qui privilégie les « premiers de cordée », comme sur le volet social avec les réformes de l'assurance chômage et des retraites. Les gouvernements ont fini par mener les réformes à leur terme malgré l'opposition toujours plus forte de la majorité de la population.

Ces politiques de destruction des conquêtes sociales alimentent les crises économiques, écologiques et sociales ainsi que l'inflation qui est venue accroître la précarité et la pauvreté ces deux dernières années. La loi « plein emploi » de 2023 avec notamment la mise en place de France Travail, les réformes de l'assurance chômage et les dizaines de milliards de subventionnement de l'apprentissage, au détriment de l'enseignement public professionnel sous statut scolaire, permettent au gouvernement d'afficher, en trompe-l'œil, un taux d'activité en hausse. Les Plans d'investissement dans les compétences et les milliards d'exonération de cotisations sociales pour les entreprises n'endiguent pas le manque de main-d'œuvre. Le gouvernement reste dans sa politique libérale qui a pour objectif de précariser une partie de plus en plus importante de la population en remodelant le marché du travail par la baisse du coût du travail et la casse des qualifications. Il ferait mieux de prendre des mesures d'urgence pour améliorer les conditions de travail et augmenter fortement les salaires. Le mouvement syndical doit continuer de dénoncer ces politiques et peser encore plus fortement sur les questions salariales, notamment dans la Fonction publique en mettant en avant les revendications des salarié·es.

0.3 Les rémunérations dans la Fonction publique

Dans la Fonction publique, les rémunérations ne suivent plus l'inflation depuis 1983, accentuant le décrochage par rapport au privé et paupérisant les personnels. Les grilles se tassent par une volonté du gouvernement d'en finir avec une Fonction publique de carrière. En cassant la formation et les carrières des fonctionnaires, en dégradant les conditions de travail, et par une politique de recrutement désastreuse, le gouvernement est pleinement responsable de la pénurie de fonctionnaires qui ne fait qu'augmenter dans l'ensemble des secteurs de la Fonction publique. Dans

l'éducation, grâce à l'action syndicale, notamment du SNUEP et de la FSU, des mesures sectorielles par des primes et indemnités ont été obtenues. Celles-ci ont permis de limiter ponctuellement la baisse du pouvoir d'achat quotidien, sans être suffisantes. En n'étant pas indiciaires, elles fragilisent notre modèle social, renforcent les inégalités entre agent-es et auront pour conséquence de diminuer les futures pensions de retraite et le pouvoir d'achat des retraité-es.

L'augmentation de la valeur du point d'indice reste une revendication syndicale incontournable, à expliciter davantage auprès des personnels et à rendre visible.

0.4 Réforme des retraites

La FSU a pris toute sa place dans l'intersyndicale unie contre la réforme des retraites portant l'âge légal de départ à 64 ans. Ce puissant mouvement social, s'il n'est pas parvenu à faire échouer la réforme, illustre la possibilité d'un regain du syndicalisme et de l'attachement des salarié-es aux actions unitaires. Cela conforte le SNUEP et la FSU dans leur recherche de l'unité d'action. Si ce mouvement social a permis de mettre en lumière les liens avec la justice sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes et les questions écologiques, la jeunesse et les jeunes collègues ont été très peu mobilisés. Cela interroge l'intégration de leurs problématiques dans notre action syndicale, cela doit aussi interroger les OS quant aux moyens de s'adresser aux jeunes collègues, ainsi qu'à leurs fonctionnements et modes d'actions.

0.5. Le féminisme

Les enjeux mis en avant par les luttes féministes sont désormais présents dans les revendications syndicales au quotidien. C'est le fruit d'un travail intersyndical avec les organisations féministes. Les revendications et actions doivent continuer à être portées de manière transversale et spécifique pour déboucher sur une réelle égalité professionnelle et l'éradication des violences sexistes et sexuelles. En ce sens, le SNUEP-FSU doit être exemplaire pour que les femmes prennent toute leur place dans le syndicat. Le traitement des violences sexistes et sexuelles doit être intégré dans les statuts du syndicat.

0.6. Réforme de la voie professionnelle

Dans l'enseignement professionnel, l'importance de l'unité syndicale dans la réussite des mobilisations est aussi illustrée par la mobilisation de l'automne 2022 contre notamment l'augmentation du nombre de semaines de PFMP en lycée professionnel. Le SNUEP-FSU a été à l'initiative et moteur de l'appel intersyndical unitaire débouchant sur une mobilisation des personnels jamais vue depuis 2000 et le recul de la ministre déléguée à l'enseignement et à la formation professionnels. La mobilisation de décembre 2023, où l'unité syndicale a été plus difficile à construire, s'est traduite par une mobilisation moins importante.

Le SNUEP-FSU reste moteur sur les nouvelles mobilisations.

0.7. Les élections professionnelles

Les premières élections professionnelles post-loi de *Transformation de la Fonction publique* se sont déroulées en décembre 2022. Si la FSU et les syndicats du second degré ont perdu des voix, comme toutes les organisations syndicales sauf la CFE-CGC, le gouvernement n'a pas atteint son objectif de déstabilisation. La FSU en est sortie confortée et fait partie des trois organisations qui progressent. Elle reste 2^e dans la Fonction publique d'État en réduisant son écart avec FO. Avec de nouvelles progressions et implantations, la FSU territoriale est désormais représentative. Dans l'Éducation nationale, la FSU reste la première force syndicale, l'UNSA est la grande perdante et Sud éducation est redevenue représentative. La participation a baissé de cinq points dans le second degré mais plus fortement dans les plus petits corps (- 20 % pour les PLP, PEPS et CPE, - 30 % chez les Psy-ÉN). Ces élections bouleversent le paysage syndical. La FSU étant la première force syndicale du second degré, le SNUEP devient la première force pour représenter les professeur-es de lycée professionnel.

0.8. Renforcer l'outil syndical

L'enseignement professionnel public subissant une remise en cause de ces fondements, pour les personnels et pour l'avenir des jeunes, l'outil syndical doit être renforcé dans les établissements, les départements et les académies. Bien que le SNUEP-FSU soit devenu incontournable, il doit continuer à développer ses coopérations syndicales.

1. PERSPECTIVES POUR LE MOUVEMENT SYNDICAL ET LA FSU

1.1. Travailler l'unité et la recomposition syndicale, renforcer les alliances

1.1.1. Les mobilisations 2022-2023 contre la réforme des retraites et celle des lycées professionnels, l'expérience du groupe des neuf organisations syndicales et associations de retraité-es sont des exemples d'engagement massif des personnels dans l'action grâce à l'unité syndicale. Les difficultés à mobiliser ne sont pas une fatalité. Le SNUEP et la FSU ont pour objectif d'impulser des actions et mouvements à vocation majoritaire pour créer un rapport de force gagnant, tout en se laissant la possibilité de configurations plus réduites.

1.1.2. Lors du congrès de Dijon en 2021, le SNUEP a fait sien le mandat de la FSU pour créer les conditions de construction d'un nouvel outil syndical de transformation sociale. C'est aujourd'hui d'autant plus nécessaire face aux politiques néolibérales et à l'extrême droite. Des rencontres nationales ont été initiées avec la CGT et Solidaires, des groupes de travail se sont mis en place avec la CGT. Comme affirmé en 2021, il est impératif que cette démarche se mette en place à tous les échelons, y compris au sein du SNUEP-FSU, dans les établissements, les académies et nationalement. D'autres organisations peuvent se retrouver dans ce travail, notamment Solidaires, renforçant notre démarche réaffirmée de recherche de l'unité intersyndicale et dans l'action.

1.1.3. La FSU a pour objectif de faire aboutir ses revendications pour les agent-es et pour des services publics renforcés. Des partenaires, dont la FSU est partie prenante, voire membre fondateur (RESF, Attac, organisations féministes...) portent des objectifs communs à la FSU et initient des luttes portées par les mouvements sociaux. La FSU doit accentuer ce travail commun et relancer un même travail avec les organisations syndicales lycéennes et étudiantes. Malgré le retrait (temporaire ?) de la CGT, la FSU doit poursuivre sa participation au groupe Alliance Ecologique et Sociale (AES, ex-Plus jamais ça !), présent et visible dans les manifestations contre la réforme des retraites. Les productions et initiatives du groupe AES doivent être popularisées au sein de la fédération et des syndicats.

1.2. Développer la FSU

1.2.1. Porteuse d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale, la FSU porte également un syndicalisme de terrain. Les transformations de la Fonction publique, les régressions du dialogue social et le « nouveau management public » imposent une action militante au plus près des collègues. La suppression de certaines CAPA ayant réduit la visibilité du travail syndical sur les opérations de carrière et de mouvement, l'organisation de ce travail au quotidien dans les établissements devient incontournable pour le développement de la fédération. Tout en gardant le syndicalisme de métiers des syndicats nationaux de la FSU, le travail local entre syndicats de la FSU doit être consolidé par l'intermédiaire de sections locales fédérales (en établissement ou en service).

1.2.2. La force des syndicats nationaux contribue à la vitalité de la fédération mais celle-ci contribue aussi au développement de ses syndicats. Dès l'automne 2022, la FSU a pesé dans la lutte contre la réforme des lycées professionnels. Les SD et CFR ont contribué à la réussite du mouvement, à sa visibilité ainsi qu'à la progression du SNUEP-FSU en nombre d'adhérent-es. L'ajout d'une étape locale avec le sous-préfet pour l'élaboration de la carte des formations impose un lien plus fort avec les SD. Les militant-es du SNUEP-FSU ont bien sûr à y prendre toute leur place, comme dans les CFR, pour participer au suivi de l'élaboration de la carte des formations, au renforcement de la

fédération mais aussi du syndicat. Mais les militant·es du SNUEP-FSU ont besoin aussi que des militants d'autres SN continuent et développent leur activité syndicale dans les instances départementales et régionales autour des questions d'orientation et de formation professionnelle ainsi que d'emploi.

Ces dernières années, les réformes que subissent les services, les écoles, les collèges ou les LGT ne sont pas déconnectées de celles du lycée professionnel. Participer à la vie de ces sections et de leurs instances contribue également à tisser et maintenir les liens avec les autres syndicats de la fédération et en premier lieu ceux de l'EN. Cela permet aussi de faire prendre conscience à l'ensemble de la FSU des enjeux en cours. Les instances de ces sections sont des lieux d'échanges qui améliorent le fonctionnement fédéral et la construction des actions et des luttes. Dans chaque CFR, un pôle fédéral incorporant l'ensemble des SN de la FSU, avec des militant·es dédié·es, doit pouvoir travailler collectivement avec les représentant·es des CREFOP et CESER, sur les questions de formation professionnelle, qualification et emploi (FPQE) en liaison avec les politiques qui impactent l'ensemble des secteurs de la FSU.

2. LE SNUEP-FSU DU LOCAL AU NATIONAL

2.1. Des nouveautés depuis Dijon et du chemin à parcourir

2.1.1. La syndicalisation a toujours été une priorité du SNUEP-FSU depuis sa création. La progression sur le long terme est une réalité mais elle est en deçà des objectifs de nos précédents mandats. Le SNUEP-FSU doit continuer à développer une politique de syndicalisation dans l'ensemble des académies, des départements et des établissements. Cela ne pourra être réellement efficace qu'avec un travail commun avec les autres SN de la FSU, en particulier avec le SNES et le SNEP à tous les niveaux, notamment dans les établissements.

2.1.2. Le taux de retraité·es adhérent·es a augmenté de 0,9 point entre juin 2021 et juin 2022 pour atteindre 3,04 %. C'était un mandat de Dijon. Nous devons continuer à fidéliser nos adhérent·es lors du départ en retraite. En 2023, des militant·es retraité·es ont initié un travail militant commun avec les retraité·es du SNES-FSU qui se traduit pour l'instant par une participation au journal des retraité·es, diffusé à nos adhérent·es retraité·es. La constitution d'un groupe de travail avec des militant·es retraité·es, en lien avec le bureau national, est à instituer. La défense des retraité·es, c'est la défense de l'avenir des personnels actifs. Les réformes successives des retraites et l'austérité sur les salaires et pensions ont pour conséquence une diminution des montants de pensions lors du départ à la retraite. La solidarité intergénérationnelle est ainsi mise à mal. Elle l'est également par la réforme de la protection sociale débutée en 2021, véritable attaque contre le mutualisme. Sur ces thématiques, mais aussi sur les sujets des métiers auxquels amène la voie professionnelle, un travail entre actif·ves et retraité·es est à construire (groupes de travail avec les secteurs). Il faut aussi développer ce lien actif·ves et retraité·es dans les régions et les départements.

2.1.3. Le secteur formation a engagé un travail commun avec les centres de formation du SNES-FSU et du SNEP-FSU. Des stages nationaux communs sont mis en place pour former les nouvelles militantes et les nouveaux militants, pour créer et animer des réseaux de SL dans les départements. Dans des académies et des départements, des stages communs avec des SN de la FSU existent. Ces stages doivent être davantage développés notamment sur des sujets transversaux (salaires, droits, statuts, non titulaires, CA, DHG, la fédération...). Des stages avec la spécificité de la voie professionnelle doivent être conservés.

2.1.4. Le SNUEP-FSU est aujourd'hui davantage présent dans les médias pour défendre la voie professionnelle à chaque fois que celle-ci est attaquée. Cette présence confirme notre réactivité et notre rigoureux travail d'analyse sur les réformes imposées. Pour accroître cette présence, la communication locale envers la presse est à développer (communiqués académiques,

départementaux, locaux). Les SL peuvent servir d'appui en favorisant un lien avec les médias locaux.

Les articles et reportages sur la voie professionnelle sont à suivre et doivent être relayés plus massivement.

L'offre de formation doit être étendue pour le permettre. Les outils (communiqués, tracts, interviews...) sont à mutualiser.

2.1.5. Conformément à son mandat de Dijon, sauf les années de congrès du syndicat, un rendez-vous annuel d'étude et de formation a été institué : *Les ateliers de la voie pro (AVP)*. Les deux premiers rendez-vous ont été des moments forts de la vie du SNUEP-FSU. En plus de la réflexion engendrée, ces AVP contribuent au développement du syndicat. La communication auprès des adhérent·es et les modalités d'inscription doivent être améliorées pour permettre une plus grande participation des PLP à ces ateliers, au-delà de nos adhérent·es. La mise en place d'une déclinaison académique avant les ateliers nationaux est à envisager. Le GT prévu est à mettre en place pour proposer, organiser et prévoir une publication dédiée.

2.1.6. La gestion des adhésions, le développement des outils de communication, l'organisation, la trésorerie sont des activités chronophages et de plus en plus techniques. Afin de se dégager du temps proprement dit militant, le SNUEP-FSU a confié certaines activités à des entreprises extérieures (comptabilité, communication...) et en a confié d'autres à une salariée : secrétariat, accueil physique et téléphonique au siège, comptabilité, etc. Toutes ces activités étaient assurées par des militant·es avec des heures de décharge. Ce temps a été redistribué pour des activités militantes dans un souci permanent d'efficacité et de développement de notre outil syndical. Un groupe de travail composé de membres du BN et de SA doit être constitué pour proposer un premier bilan de la plus-value qu'apporte ce choix au syndicat au CN début 2025. Ce groupe de travail pourra proposer au BN d'étudier d'autres évolutions possibles.

2.2. Un syndicalisme de terrain transformé par les réformes

Depuis les élections professionnelles de décembre 2022, il n'y a plus de CAP par corps (PLP, CPE, etc.) mais une CAP 2nd degré avec des compétences réduites. Cette nouvelle organisation renforce le travail avec les autres SN concernés de la FSU.

2.2.1. Informer, conseiller, accompagner, consulter, défendre et orienter, restent l'activité incontournable des militant·es mais avec un éventail plus large. Nous pouvons être interpellé·es par des agent·es exerçant dans nos établissements. La diversité des personnels dans les établissements (LP, SEP, LPO, SEGPA, ÉREA, Greta, CNED) rend indispensable de travailler en « FSU » à tous les niveaux. La formation des militant·es doit intégrer cette dimension.

2.2.2. Nous réaffirmons la nécessité de partager le quotidien de tous les personnels. Nous sommes des militant·es et non pas des professionnel·les du syndicalisme. Pour les militant·es, nous avons fait le choix de garder un temps de service et de limiter les heures de décharge à 50 % (cf. statut et règlement intérieur national du syndicat).

2.2.3. Le travail en commun avec le SNES-FSU ne se limite pas à la formation. Les montants des cotisations sont aussi harmonisés nationalement pour les AED, AESH, stagiaires, contractuel·les et retraité·es. Une harmonisation est à proposer à la FSU-SNUipp.

2.3. Un fonctionnement au service du développement du SNUEP-FSU

2.3.1. Pour organiser la défense de l'enseignement professionnel public et de ses personnels, nous devons utiliser tous les moyens à disposition et outils développés. (Dijon 2021, 3.5.)

2.3.2. La structuration du syndicat rend possible la réunion régulière d'instances comme c'est le cas nationalement et dans beaucoup d'académies. Là où ce n'est pas le cas, ces réunions doivent être encouragées. Pour gagner en proximité et en participation à la vie interne et à la vie de la fédération, les sections départementales (définies par les statuts et le règlement intérieur national

du syndicat) sont des structures à développer (en particulier pour l'élaboration de la carte des formations). Cela participera au renforcement des sections académiques.

2.3.3. Notre champ de syndicalisation amène les militant·es à être sollicité·es sur des thématiques diverses. L'instauration de collectifs de travail à tous les niveaux sur des thématiques précises peut contribuer à proposer des réponses syndicales, en lien avec les instances. Ces collectifs internes à la fédération peuvent permettre de lutter contre l'isolement des militant·es en responsabilité sur certains dossiers ainsi qu'une meilleure liaison entre le national et les échelons académiques. Un collectif de travail national fonctionne déjà pour les MLDS. Le collectif CREFOP est en construction et d'autres sont à créer ou relancer (ASH, FDE, retraité·es...). Ils doivent être coordonnés ou en lien avec les secteurs.

En liaison avec les instances concernées qui restent les lieux décisionnels, le SNUEP-FSU doit instaurer des collectifs interacadémiques sur ces mêmes sujets voire d'autres, et donner les outils et moyens permettant de les faire fonctionner.

2.3.4. Le partage d'informations et d'outils est aujourd'hui réalisé via les publications, les courriels, les sites, les vidéos et un nuage numérique. Ces outils sont suffisants actuellement. Il s'agit de les actualiser et de les faire vivre : pour cela, il est nécessaire d'assurer la formation des militant·es qui les utilisent et de les faire évoluer efficacement. Un espace permettant des échanges internes (entre SA, pour les collectifs...) est à étudier.

2.3.5. La défense des intérêts des personnels est le quotidien à tous les niveaux du syndicat. Elle s'exerce en priorité par des actions collectives avec les personnels mais aussi par un accompagnement individuel. Le recours au juridique en dernier ressort se développe et les questionnements réglementaires et législatifs sont plus fréquents. Cela demande de l'expertise et du temps. Aucun·e de nos militant·es n'est formé·e, expert·e, et trop peu de temps syndical est réservé à cela. Le SNUEP-FSU pourrait envisager la création d'un nouveau secteur qui serait en lien avec les autres secteurs juridiques des syndicats de la FSU. Il pourrait réaliser une veille juridique, conseillerait les académies, accompagnerait les recours des adhérent·es et suivrait les décisions juridiques dans leur mise en œuvre effective dans les académies.

Au-delà de la coopération avec le secteur juridique du SNES-FSU, le SNUEP-FSU doit désormais développer son activité sur les questions juridiques.

Dans l'objectif de créer un secteur juridique, un groupe de travail doit se constituer avec des militant·es ayant du temps dédié. L'objectif sera d'assurer une veille juridique, de conseiller et d'informer sur des points pour lesquels les demandes sont fréquentes. Les secteurs juridiques des syndicats de la FSU peuvent être des appuis dans la construction du secteur.

2.3.6. Le développement du SNUEP-FSU passe par un affichage reconnu de tous les personnels. Dans un contexte où le vote lors des élections professionnelles est sur le logo de la fédération, un travail doit être engagé par les instances pour améliorer notre communication tout en rappelant notre identité SNUEP et notre appartenance à la FSU.

2.4. Renouveau militant et développement du syndicat : dans la durée

Les mandats de Dijon (point 3.4.5.) ont pu être partiellement mis en œuvre. Ils demeurent pertinents pour travailler au renouvellement des militant·es et au développement du syndicat.

La syndicalisation des collègues entrant dans l'EN est plus que jamais un enjeu essentiel pour notre organisation syndicale.

Pour fidéliser les nouvelles et nouveaux adhérent·es, le SNUEP-FSU doit mettre en place un accueil spécifique lors de réunions des nouvelles et nouveaux adhérent·es de l'académie animées par des militant·es expérimenté·es locaux et académiques.

Ces réunions doivent permettre aux adhérent·es et militant·es de se rencontrer, échanger et de présenter le SNUEP-FSU (organisation, valeurs, mandats...).

Pour se renforcer, le SNUEP-FSU a besoin de militant·es formé·es à tous les niveaux des

établissements au national. Il doit donc continuer à développer son offre de formation nationale et académique afin de faire en sorte que chaque adhérent·es puisse devenir militant·e et en favorisant le militantisme des femmes (temps de décharge, horaires des réunions...).

Les nouvelles et nouveaux adhérent·es d'aujourd'hui sont les militant·es de demain.

2.5. Pour un syndicalisme du second degré renforcé : mutualiser et rapprocher

2.5.1. Présents sur les mêmes lieux de travail, le travail commun avec le SNES-FSU et le SNEP-FSU est incontournable (Dijon 2021, zoom). Expressions et participations communes aux audiences et réunions, outils et stages conjoints ont été développés nationalement et parfois localement. Des thématiques sont communes à nos trois syndicats (salaire, carrière, droits, organisation des établissements...). Les sujets de l'orientation et de l'affectation imposent des échanges entre militant·es du SNUEP-FSU et du SNES-FSU, notamment les Psy-ÉN. Cet accroissement de la mutualisation n'efface pas pour autant les spécificités de chaque syndicat et son approche métier.

2.5.2. Ce travail de mutualisation doit s'accroître. Le SNES-FSU et le SNEP-FSU peuvent apporter au SNUEP-FSU leurs maillages des établissements et leurs expertises métiers (CPE, AESH, AED, PEPS, professeur·es documentalistes), et réciproquement, pour répondre aux collègues dans nos établissements. Cet apport mutuel doit concerner la syndicalisation et le militantisme quotidien. L'accès aux informations de syndicalisation y contribuera. Il doit également contribuer au renouvellement des militant·es.

Chacun gardant la prérogative de son champ de syndicalisation, le décloisonnement de nos syndicats passe par davantage de mutualisation des outils (gestion adhérents, espace adhérents...), un travail intersyndical renforcé à tous les niveaux (instances syndicales, secteurs, stages, tournées d'établissements...) ainsi qu'une proximité des locaux.

Dans les établissements, les départements et les académies, le développement de la syndicalisation à la FSU doit s'appuyer sur les forces fédérales du second degré en présence dont l'organisation est actée entre les syndicats (section académique, bureau national et secteur formation).

2.5.3. Le rythme des réformes et transformations n'a pas permis d'engager des discussions à tous les niveaux quant à un rapprochement structurel, ce même si les échanges existent, notamment nationalement et, inégalement dans les académies. Mettre en œuvre le mandat de Dijon nécessite une stratégie nationale et dans les académies. Il faut donc passer de la théorie à la pratique et ceci dans toutes les académies.

Vote

NPPV : 0

Abstention : 10

Contre : 0

Pour : 99

Thème adopté.